



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question au Gouvernement n° 1261

Texte de la question

TOURISME AUX ANTILLES

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer. Monsieur Jégo, le 5 mai, vous lanciez une opération destinée à faire des départements français d'Amérique des destinations touristiques d'excellence dans la Caraïbe. Cette relance est essentielle pour nos régions, singulièrement pour la Guadeloupe, qui bénéficie d'une position géographique et d'atouts naturels exceptionnels.

En Guadeloupe, le tourisme - l'un des secteurs économiques majeurs - représente 26,1 % des emplois marchands et 7 % de la totalité des emplois, juste après l'agriculture, qui en représente 8,2 %. Plus de 15 000 emplois sont donc concernés. Différents corps de métiers, organismes et collectivités s'attachent à mettre en valeur ce vecteur prometteur, comme le prouve le " stand d'or " de la foire de Paris, obtenu pour la deuxième année consécutive par les professionnels de ma région en hommage à leur savoir-faire et à leur ténacité. Les bons résultats de l'activité touristique en 2007 et plus encore en 2008 confirmaient l'orientation favorable de la conjoncture du secteur : augmentation du trafic des passagers et forte croissance du chiffre d'affaires des hôtels, permettant ainsi au tourisme de continuer sur la voie de l'excellence.

Alors que la saison 2009 s'annonçait prometteuse, la crise économique et les mouvements sociaux ont fait chuter les taux de remplissage, ce qui affecte la rentabilité des exploitations hôtelières et provoque une forte inquiétude des professionnels. L'association des tour-opérateurs estime la perte de chiffre d'affaires à 80 millions d'euros jusqu'à la prochaine haute saison. Tout un secteur se retrouve ainsi en grande difficulté, ce qui induit des effets néfastes sur l'activité et l'emploi.

Monsieur le secrétaire d'État, que compte faire le Gouvernement pour permettre à l'hôtellerie et au tourisme de redémarrer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Jégo, secrétaire d'État chargé de l'outre-mer.

M. Yves Jégo, *secrétaire d'État chargé de l'outre-mer*. En effet, madame Louis-Carabin, la crise sociale qui a secoué les Antilles est venue briser l'élan du renouveau touristique constaté depuis plusieurs mois.

Le Gouvernement a voulu apporter des réponses très pragmatiques et rapides aux professionnels du tourisme : adoption du plan dit Corail qui soutient l'activité et autorise le report des dettes fiscales ou sociales afin de permettre aux entreprises de traverser cette période difficile ; relance du programme exceptionnel de vente de 10 000 séjours à des prix très attractifs susceptibles de redonner l'envie de ces destinations formidables à nos compatriotes ; enfin, mise en place d'une politique sur la durée avec mon collègue Hervé Novelli, chargé du tourisme.

À travers la loi de développement économique, il s'agit de faire du secteur touristique l'un des moteurs de l'activité dans nos départements d'outre-mer et en particulier aux Antilles. Certaines mesures prévoient jusqu'à 100 % de réduction d'impôt et d'autres comme la baisse de la TVA sont plus ponctuelles et pragmatiques - au 1er juillet, les entreprises de restauration des départements d'outre-mer se verront appliquer un taux de TVA réduit à 2,1 %, ce qui permettra aussi de relancer l'activité.

Lors d'un déplacement aux Antilles, la semaine prochaine, j'aurai l'occasion de faire le point sur ces questions,

et aussi de faire part de la compassion du Gouvernement - ainsi que de celle de toute l'Assemblée, j'en suis sûr - à nos compatriotes de Martinique, qui viennent de vivre un épisode climatique difficile et qui ont besoin d'un soutien particulier afin de surmonter cette nouvelle épreuve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 mai 2009